



COMPTE RENDU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU**

27 JUIN 2018

Affiché le 16 juillet 2018

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	76
Présents	:	62
Présents et représentés	:	73
Votants	:	73

Le mercredi 27 juin 2018, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 21/06/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers	
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	Du début de la séance au point 40
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan	Du point 10 à la fin de la séance
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge	
Mme Geneviève	BESSE	Commune d'Epinay-sur-Orge	
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel	
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny	
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny	Du début de la séance au point 75
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny	
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois	
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis	

M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis	
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis	
M. François	PELLETANT	Commune de Linas	
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau	
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau	
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau	
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau	
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis	
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis	
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy	Du début de la séance au point 41
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy	
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy	
Mme Bouchra	LAOUES	Commune de Massy	
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy	
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy	Du début de la séance au point 40
Mme Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy	
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy	
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry	
Mme Isabelle	KLAJIC	Commune de Montlhéry	
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay	
M. David	ROS	Commune d'Orsay	
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay	Du point 9 à la fin de la séance
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay	
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	Du point 9 à la fin de la séance
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau	Du début de la séance au point 44
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau	
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau	
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau	
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau	
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau	
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau	
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux	
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan	
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson	
Mme Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson	
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson	
Mme Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson	Du début de la séance au point 41
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette	
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette	

M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Jean-François VIGIER	Du point 41 à la fin de la séance
Mme Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Franck GAUDART	
Mme Patricia VINCENT donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU	
M. Frédéric DURO donne pouvoir à Mme Patricia LECLERCQ	Du point 76 à la fin de la séance
Mme Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI	
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme Françoise MARHUENDA	
Mme Ouïam HAMMAN donne pouvoir à M. Paul LORIDANT	
Mme Michèle FRERET donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE	Du début de la séance au point 41
Mme Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme Rafika REZGUI	
M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre DIGARD	Du point 9 à la fin de la séance
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN	Du point 41 à la fin de la séance
Mme Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE	
Mme Marie-Pierre DIGARD donne pouvoir à M. David ROS	Du début de la séance au point 8
M. Raymond RAPHAEL donne pouvoir à M. Christian LECLERC	Du point 10 à la fin de la séance
M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI	Du début de la séance au point 8
M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON	
Mme Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY	Du point 42 à la fin de la séance

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan	Du début de la séance au point 9
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis	
Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau	
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy	Du point 42 à la fin de la séance
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy	Du point 42 à la fin de la séance
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy	Du début de la séance au point 8
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay	Du début de la séance au point 9
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau	Du point 45 à la fin de la séance
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous	

Secrétaire de séance : Pierre COSTI

Soit 59 délégués présents et 69 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.
Soit 61 délégués présents et 71 délégués présents et représentés au point 9.
Soit 62 délégués présents et 73 délégués présents et représentés du point 10 au point 40.
Soit 60 délégués présents et 73 délégués présents et représentés au point 41.
Soit 58 délégués présents et 71 délégués présents et représentés du point 42 au point 44.
Soit 57 délégués présents et 70 délégués présents et représentés du point 45 au point 75.
Soit 56 délégués présents et 70 délégués présents et représentés du point 76 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 14 FÉVRIER ET DU 28 MARS 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les procès-verbaux de séance du Conseil communautaire du 14 février et 28 mars 2018.

2 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-259 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions ;
- DECLARE élu et ARRETE la liste et la composition des commissions de la Communauté d'agglomération désignées comme suit :

Commission n°1 : « AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE - PLH ET LOGEMENT - GENS DU VOYAGE - NUMERIQUE - URBANISME »

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Jean-Louis CHINZI	Brigitte PUECH
BURES-SUR-YVETTE	Arnaud POIRIER	Jean-Marc BODIOT
CHAMPLAN	Antonio MONTEIRO	Sylvia TALLEUX
CHILLY-MAZARIN	Martine CINOSI-GIRARD	Elizabeth JACQUOT-HUET
EPINAY-SUR-ORGE	Didier CHINARDET	Pierre MARTEAU
GIF-SUR-YVETTE	Jean-Luc VALENTIN	Jean BERTSCH
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Franck GAUDART	Lucie SELLEM
IGNY	Patricia LECLERCQ	Francis DELAPLACE
LA VILLE DU BOIS	Jean-Pierre MEUR	Robert ARNOULT-LAURENT
LES ULIS	Michèle DESCAMPS	Élisabeth PELTIER
LINAS	Pascal WAILL	Véronique LECLERC
LONGJUMEAU	Rémi BÉTIN	Jérémy MARTIN
MARCOUSSIS	Françoise PRIGENT	Gilles GUILLAUME
MASSY	Bernard LAFFARGUE Nicolas SAMSOEN	Bouchra LAOUES Sylviane RICARDEAU
MONTLHÉRY	Claude PONS	Isabelle KLJAJIC
NOZAY	Yves FACHE	Cécile GUISEPPONE
ORSAY	Pierre BERTIAUX	Gabriel LAUMOSNE
PALaiseau	Grégoire de LASTEYRIE Michel ROUYER	Pierre COSTI
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Christian PAGE
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Patrick FERNANDES
SAULX-LES-CHARTREUX	Florian DUBOURG	Christian AUGER
VAUHALLAN	Karl CROCHART	Bernard CELLIER

VERRIERES-LE-BUISSON	Caroline FOUCAULT	Karine CASAL dit ESTEBAN
VILLEBON-SUR-YVETTE	Jacques FANTOU	
VILLEJUST	Didier MEZIERES	Pierre CAMBON
VILLIERS-LE-BÂCLE	Marie-Christine FOURNEAUX	
WISSOUS	Dominique BOULEY	Florian GALLANT

Commission n°2 : «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – RECHERCHE – INNOVATION - EMPLOI - INSERTION»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marie-Claude FARGEOT	Liliane LEJEUNE
BURES-SUR-YVETTE	Jean-François VIGIER	Catherine LINDECKER
CHAMPLAN	Antonio MONTEIRO	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER Rafika REZGUI	Jean-Paul BENEYTOU
EPINAY-SUR-ORGE	Daniel DRIVIERRE	Dominique DECUGNIERE
GIF-SUR-YVETTE	Yann CAUCHETIER	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Monique DARMON	
IGNY	Vincent DARDARE	Hervé DUTHOIT
LA VILLE DU BOIS	Nicole LEBON	Ibrahim OSSENI
LES ULIS	Babacar FALL	Gérard TESSIER
LINAS	François-Xavier MACEL	Isabelle THIOT
LONGJUMEAU	Florence LORTON	Catherine GAILLARD
MARCOUSSIS	Catherine DELAITRE	Gaëtan FEASSON
MASSY	Sylviane RICARDEAU Hella KRIBI-ROMDHANE	Élisabeth PHLIPPOTEAU
MONTLHÉRY	Colette TRUNSARD	Christian DUJARDIN
NOZAY	Catherine MARLIÈRE	Didier PERRIER
ORSAY	David ROS Raymond RAPHAËL	Véronique FRANCE-TARIF
PALaiseau	Pierre COSTI Chrystel LEBOEUF	Hervé PAILLET
SACLAY	Valérie NOVAT	Nathalie THEBAULT
SAINT-AUBIN	Pascal AMBROISE	Françoise BALTHAZARD
SAULX-LES-CHARTREUX	Sabine FILIPPINI	Mathias BONNAUD
VAUHALLAN	Isabelle GLASSET	Fabian LOWCZYK
VERRIERES-LE-BUISSON	Véronique CHATEAU-GILLE	Alexandre LARNICOL
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique FONTENAILLE	
VILLEJUST	Igor TRICKOVSKI	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Emmanuel BONNET	Patrice GILBON
WISSOUS	Chantal CORENWINDER	Corinne GUYOT

Commission n°3 : «DEVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ENERGETIQUE – HYDRAULIQUE – AGRICULTURE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Hélène CACHIER	Dominique VOLTZ
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
CHILLY-MAZARIN	Patricia VINCENT	Nathalie LEANZA
EPINAY-SUR-ORGE	Serge LEBRUN	Didier CHINARDET
GIF-SUR-YVETTE	Thierry FASOLIN	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Brice CAHAREL	Monique DARMON
IGNY	Nathalie FRANCESETTI	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Michel CHARLOT	Jean-Pierre MEUR
LES ULIS	Hervé LEFORT	Fanta DIAKITE
LINAS	Rui MATIAS	Bernard JULIÉ
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT Gilles GOBRON	Stéphane DELAGNEAU
MARCOUSSIS	Rose-Marie FAVERAUX	Serge PIPARD
MASSY	Serge MORONVALLE Élisabeth PHILIPPOTEAU	Nicolas SAMSOEN
MONTLHÉRY	Karim KAROUI	Michel QUEANT
NOZAY	Denis TOULLIER	Christian FOURNES
ORSAY	Marie-Pierre DIGARD	Didier MISSENARD
PALaiseau	Véronique LEDOUX	Pierre COSTI
SACLAY	Jean-Jacques DEBRAS	Emmanuel LAUREAU
SAINT-AUBIN	Délia COPEL	Djamal ALI-BELHADJ
SAULX-LES-CHARTREUX		Isabelle DURANCEAU
VAUHALLAN	François HILLION	Bernard GLEIZE
VERRIERES-LE-BUISSON	Thomas JOLY	Jean-Paul MORDEFROID
VILLEBON-SUR-YVETTE	Aurélié WICHEREK-JOLY	
VILLEJUST	Sauveur CONCORDIA	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Mattéo GRIMALDI	Régis CHAMP

Commission n°4 : « FINANCES - SCHEMA DE MUTUALISATION - RESSOURCES HUMAINES - SERVICES AUX PETITES COMMUNES »

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Brigitte PUECH	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Laurence MONSEILLER	Irène BESOMBES
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
CHILLY-MAZARIN	Téti-Justin GNADRE	Michelle GEVAUDAN
EPINAY-SUR-ORGE	Véronique FRANCOIS	Serge KOEHL

GIF-SUR-YVETTE	Pierre-Yves ZIGNA	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Camille CAMOU	Franck GAUDART
IGNY	Frédéric DURO	
LA VILLE DU BOIS	Marcel BRUN	Claude LEPETIT
LES ULIS	Paul LORIDANT	Élisabeth PELTIER
LINAS	François XAVIER-MACEL	Bernard JULIÉ
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT	Christophe KREISS
MARCOUSSIS	Jérôme CAUET	Catherine DELAITRE
MASSY	Pierre OLLIER	Michèle FRERET
MONTLHÉRY	Denis DURAND	Corinne BELOT
NOZAY	Didier PERRIER	Patrice FEILLAULT
ORSAY	Élisabeth CAUX	Astrid AUZOU-CONNES
PALaiseAU	Hervé PAILLET	Véronique LEDOUX
SACLAY	Michel SENOT	Jean-Jacques DEBRAS
SAINT-AUBIN	Benoit JULIENNE	Serge BLIN
SAULX-LES-CHARTREUX	Mathias BONNAUD	Sabine FILIPPINI
VAUHALLAN	Bernard GLEIZE	François HILLION
VERRIERES-LE-BUISSON	Caroline FOUCAULT	Dominique LE GOFF
VILLEBON-SUR-YVETTE	Victor DA SILVA	
VILLEJUST	Sylvie ARMAND-BARBAZA	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Roland CORVISIER	Guillaume VALOIS
WISSOUS	Florian GALLANT	Dominique BOULEY

Commission n°5 : «POLITIQUE DE LA VILLE – SANTE - AFFAIRES SOCIALES»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Hélène PORTELETTE	
BURES-SUR-YVETTE	Emmanuelle GILBERT	Martial PALLUAU
CHAMPLAN	Rose-Marie WALGER	Patricia VERCAIGNE
CHILLY-MAZARIN	Patricia VINCENT	Pedro CAPITAO
EPINAY-SUR-ORGE	Geneviève BESSE	Jean-Paul CADENAT
GIF-SUR-YVETTE	Martine LAPOUMEYROULIE	Yann CAUCHETIER
	François ROMAIN	
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Lucie SELLEM	Gilles VERMILLON
IGNY	Paulette GORSY	Marie-Laure MALOIZEL
LA VILLE DU BOIS	Marie KARNAY	Catherine JOUAN
LES ULIS	Françoise MARHUENDA	Michèle DESCAMPS
	Sonia DAHOU	
LINAS	Isabelle THIOT	Florence OZEEL
LONGJUMEAU	Evelyne BERTHIER	Colette VINATIER
MARCOUSSIS	Mireille BELLEC	Françoise PRIGENT

MASSY	Bouchra LAOUES	Dawari HORSFALL
MONTLHÉRY	Colette TRUNSARD	Michel QUEANT
NOZAY	Henri ALQUIER	Michèle WILLEMET
ORSAY	Éliane SAUTERON	Ariane WACHTHAUSEN
PALaiseAU	Michelle CHENIAUX	Gilles CORDIER
SACLAY	Isabelle de MONTGOLFIER	Chantal SZYMKOWIAK
SAINT-AUBIN	Dominique GUILLAN	Jean-Charles CAMPISCIANO
SAULX-LES-CHARTREUX	Marie-Dominique GLEYE	Claire GENTIL
VAUHALLAN	Denise GARCIA	Karl CROCHART
VERRIERES-LE-BUISSON	Véronique CHATEAU-GILLE	Élisabeth ROQUAIN
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique ROUSSEAU	
VILLEJUST	Isabelle ARMAND	Cécile CUNY
VILLIERS-LE-BÂCLE	Nadia MAQUET	
WISSOUS	Stéphane DURAND	Françoise FERNANDES

Commission n°6 : «CULTURE – SPORT – COMMUNICATION - TOURISME ET PATRIMOINE»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Liliane LEJEUNE	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Irène BESOMBES	Richard VARSAVAUX
CHAMPLAN	Sylvie CHEVALIER	Sylvia TALLEUX
CHILLY-MAZARIN	Jean-Paul BENEYTOU	Martine CINOSI-GIRARD
EPINAY-SUR-ORGE	Monique NOEL	Ghislaine BADOUIX-VERGNES
GIF-SUR-YVETTE	Marie-Christine FAURIAUX-REGNIER	Patrick VALADE
GOMETZ-LE-CHATEL	Franck GAUDART	Florence BOUGERET
IGNY	Christian SEGERS	Claire CHARPENTIER
LA VILLE DU BOIS	Anne BERCHON	Dimitri LAVRENTIEFF
LES ULIS	Jean ROZNOWSKI	Jean-Marc ADRAS
LINAS	Rui MATIAS	Serge SOTCHE
LONGJUMEAU	Antoine PULÉ	Jérémy MARTIN
MARCOUSSIS	Sylvain LEGRAND	Rafik BOUDJEMAI
MASSY	Dawari HORSFALL Michèle FRERET	Pierre OLLIER Mustapha MARROUCHI
MONTLHÉRY	Gérard NIVET	Christian DUJARDIN
NOZAY	Magalie WOJTOWSKI	Laurent KABICHE
ORSAY	Michèle VIALA	Élisabeth DELAMOYE
PALaiseAU	Gilles CORDIER	Michelle CHENIAUX
SACLAY	Philippe JACONELLI	Valérie NOVAT
SAINT-AUBIN	Marie-France LAUNET	Ghislaine SOTIROPOULOS
SAULX-LES-CHARTREUX	Stéphane BAZILE	Luc LAFOND
VAUHALLAN	Katia EMIG	Isabelle GLASSET

VERRIERES-LE-BUISSON	Gérard DOSSMANN	Didier MILLET
VILLEBON-SUR-YVETTE	Patrick BATOUFFLET	
VILLEJUST	Estelle QUADJOVIE	Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND
VILLIERS-LE-BÂCLE	Luc COYETTE	Nadia MAQUET
WISSOUS	Gilles GARNIER	Stéphane DURAND

Commission n°7 : « MOBILITES - BÂTIMENTS – VOIRIE – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Rida RACHIDI
BURES-SUR-YVETTE	Christophe DEBONNE	Yvon DROCHON
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER	Patricia VINCENT
EPINAY-SUR-ORGE	Maurice LEGOUGE	Jean-François SEZNEC
GIF-SUR-YVETTE	Jean HAVEL	Jean-Luc VALENTIN
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Jean-Pierre LHUISSIER	José DE ALMEIDA
IGNY	Francisque VIGOUROUX	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Jacky CARRÉ	Maurice BOURDY
LES ULIS	Ouiam HAMMAN	Hervé LEFORT
LINAS	Rui MATIAS	William BARSANTI
LONGJUMEAU	Mohamed BOUAZZAQUI	Rémi BETIN
MARCOUSSIS	Gilles GUILLAUME	Serge PIPARD
MASSY	Mustapha MARROUCHI	Bernard LAFFARGUE
MONTLHÉRY	Nicole DA COSTA FERNANDES	Jacques GAUCHET
NOZAY	Christian FOURNES	Denis TOULLIER
ORSAY	Stanislas HALPHEN	Frédéric HENRIOT
PALaiseau	Pierre COSTI	Véronique LEDOUX
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Serge FOURGEAUD
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Délia COPEL
SAULX-LES-CHARTREUX	Christian AUGER	Florian DUBOURG
VAUHALLAN	Jean-Laurent PANCIATICI	Taouès COLL
VERRIERES-LE-BUISSON	Thomas JOLY	Jean-Louis DELORT
VILLEBON-SUR-YVETTE	Monique BERT	
VILLEJUST	Serge PLUMERAND	Igor TRICKOVSKI
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Laurent POUJOL	Jorge OLIVEIRA DA COSTA

3 - ELECTION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE POUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU AU SIGEIF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au sein du Comité syndical du SIGEIF ;

- M. Jérémy MARTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SIGEIF.
- DECLARE élu et installé dans sa fonction :

Membre titulaire :

- M. Jérémy MARTIN
- PRECISE que la délibération n°2017-329 du 20 décembre 2017 demeure inchangée concernant la désignation des autres délégués au SIGEIF.

4 - ELECTION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS POUR LA COMMUNE DE MONTLHÉRY AU SIOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants au sein du Comité syndical du SIOM ;

Mme Nicole DA COSTA FERNANDES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désignée déléguée titulaire pour siéger au Comité syndical du SIOM.

M. Christian DUJARDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIOM.

M. Michel QUEANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIOM.

- DECLARE élus et installés dans leur fonction :

Membre titulaire :

- Mme Nicole DA COSTA FERNANDES

Membres suppléants :

- M. Christian DUJARDIN
- M. Michel QUEANT
- PRECISE que la délibération n°2016-228 du 25 mai 2016 portant élection des représentants titulaires et suppléants (commune de Montlhéry) au sein du syndicat mixte des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOM) demeure inchangée concernant l'élection du 1^{er} titulaire, M. Claude PONS.

5 - ELECTION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT POUR LA COMMUNE DE MONTLHÉRY AU SIVOA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SIVOA ;

M. Jacques GAUCHET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SIVOA.

M. Michel QUEANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIVOA.

- DECLARE élus et installés dans leur fonction à la majorité absolue des suffrages exprimés ;

Membre titulaire :

- M. Jacques GAUCHET

Membre suppléant :

- M. Michel QUEANT

- PRECISE que la délibération n°2017-385 du 20 décembre 2017 demeure inchangée concernant la désignation des autres délégués au SIVOA.

6 - ELECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS POUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS ET DE MONTLHÉRY AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES RN20

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour désigner les deux délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Études RN20 ;
- DESIGNNE pour représenter la Communauté Paris-Saclay au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Études RN20 pour les communes de Ballainvilliers et de Montlhéry ;
 - M. Denis DURAND
 - M. Jean-Louis CHINZI
- PRECISE que la délibération n°2016-213 du 25 mai 2016 portant désignation des représentants titulaires et suppléants demeure inchangée concernant la désignation des autres délégués.

7 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT POUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT D'ORLY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant suppléant pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport d'Orly ;
- DESIGNNE comme représentant suppléant de la Communauté Paris-Saclay au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport d'Orly, M. Rémy BÉTIN ;
- PRECISE que la délibération n°2016-276 du 25 mai 2017 demeure en vigueur pour les autres représentants.

8 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : ACTUALISATION RELATIVE AUX VOIRIES ET AUX PARCS DE STATIONNEMENT DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS ET SAINT-AUBIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de modifier la liste, ci annexée, des voiries classées d'intérêt communautaire ;
- DIT que cette modification porte sur les voies des communes de Saint-Aubin et Ballainvilliers ;
- PRECISE que la délibération n°2017-264 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 reste inchangée quant à la définition de l'intérêt communautaire des voiries et parcs de stationnement des autres communes et des listes annexées ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

9 - CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT ET MOTION

9.1 - CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes du contrat entre l'Etat et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer le contrat entre l'Etat et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

9.2 - MOTION RELATIVE À LA CONTRACTUALISATION ÉTAT-COLLECTIVITÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

La loi de programmation relative aux finances publiques pour la période 2018-2022 prévoit une contractualisation entre l'Etat et les grandes collectivités dont notre agglomération.

Le Conseil Communautaire a accepté de signer avec l'Etat cette contractualisation. Nous reconnaissons, en effet, le travail des représentants de l'Etat au niveau local qui ont su faire preuve d'écoute.

Cependant, les élus tiennent à préciser que le dispositif est :

- INJUSTE, car il fait porter la prise en charge d'une partie du déficit de l'Etat aux collectivités. Or, celles-ci sont plus vertueuses que l'Etat qui vote des budgets en déséquilibre depuis plus de 40 ans.
- ABSURDE, car ce dispositif n'aura aucun impact sur le déficit de la France, la preuve étant faite car le déficit augmente malgré la baisse des dotations des dernières années.
- BLAMABLE, car l'Etat remet en cause l'autonomie financière des collectivités en plafonnant l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. C'est la libre administration des collectivités qui est mise en cause.
- SCANDALEUX, car l'Etat, donneur de leçons, ne respecte pas ses engagements : suppression de l'aide aux maires-bâisseurs, report de la ligne 18 du Grand Paris Express, perte prévisible liée à la taxe d'habitation...

Nous paraphons donc cette contractualisation sous contrainte car le refus de signer engendre des pénalités. Nous refusons de sacrifier des services à nos habitants et cela guide nos choix.

2 VOTES CONTRE : M. Olivier SEGBO, Mme Chrystel LEBOEUF

4 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Michèle VIALA, M. Michel ROUYER

10 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2017 établi par Madame la Trésorière de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	239 391 549,34
Dépenses 2017	234 751 916,75
Solde d'exécution 2017	4 639 632,59

Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté en fonctionnement en 2017	0,00
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	4 639 632,59

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2017	66 833 043,45
Dépenses 2017	55 158 260,24
Solde d'exécution 2017	11 674 783,21
Résultat de clôture de 2016	17 560 126,98
Résultat de clôture d'investissement 2017 (A)	5 885 343,77
-	
Restes à réaliser de 2017 sur 2018	
Recettes	14 775 266,87
Dépenses	8 522 588,04
Soldes des restes à réaliser (B)	6 252 678,83
-	
Besoin de financement (A+B)	367 335,06

1 ABSTENTION : Mme Catherine DELAITRE

11 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	239 391
	549,34
Dépenses 2017	234 751
	916,75
Solde d'exécution 2017	4 639
	632,59
Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté en fonctionnement en 2017	-
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	4 639
	632,59
Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2017	66 833
	043,45
Dépenses 2017	55 158
	260,24
Solde d'exécution 2017	11 674
	783,21

Résultat de clôture de 2016	- 17 560
	126,98
Résultat de clôture d'investissement 2017 (A)	- 5 885 343,77
Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :	
Recettes	14 775
	266,87
Dépenses	8 522
	588,04
Solde des restes à réaliser (B)	6 252
	678,83
Besoin de financement (A+B)	367
	335,06

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2017 ;
- APPROUVE le compte administratif 2017 ;
- ARRÊTE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour le Budget principal, tels qu'ils sont résumés ci-dessus, à savoir :

- Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 4 639 632,59 €
- Résultat de clôture de la section d'Investissement : -5 885 343,77 €

ramené à 367 335,06 € après prise en compte du solde positif des restes à réaliser de 2017 sur 2018 d'un montant de 6 252 678,83 € ;

- AFFECTE les résultats de la manière suivante :
 - Article 002 R – Excédent de fonctionnement reporté : 4 639 632,59 €.
 - Article 001 D - « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 5 885 343,77 €.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Michel BOURNAT

12 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de porter au Budget Principal de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT - EN €		BP 2018	DM n°2018-1	Budget total 2018
DEPENSES				
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL		34 070 367,06	383 420,78	34 453 787,84
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		27 323 895,26	0,00	27 323 895,26
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS		160 514 080,03	-377 972,42	160 136 107,61
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 008 794,00	178 500,00	3 187 294,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES		2 572 286,00	131 015,00	2 703 301,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		557 081,00	0,00	557 081,00
DEPENSES REELLES		228 046 503,35	314 963,36	228 361 466,71
023 - VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 522 681,06	4 929 213,48	7 451 894,54
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		3 400 000,00	0,00	3 400 000,00
DEPENSES D'ORDRE		5 922 681,06	4 929 213,48	10 851 894,54
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT		233 969 184,41	5 244 176,84	239 213 361,25
RECETTES				
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES		230 000,00	0,00	230 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		9 127 058,19	239 577,00	9 366 635,19
73 - IMPÔTS ET TAXES		166 204 984,22	29 207,25	166 234 191,47
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		57 395 426,00	710 000,00	58 105 426,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		240 996,00	320 000,00	560 996,00
76 - PRODUITS FINANCIERS		0,00	5 760,00	5 760,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		756 000,00	-700 000,00	56 000,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT		233 954 464,41	604 544,25	234 559 008,66
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		14 720,00	0,00	14 720,00
RECETTES D'ORDRE		14 720,00	0,00	14 720,00
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT		0,00	4 639 632,59	4 639 632,59
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT		233 969 184,41	5 244 176,84	239 213 361,25

INVESTISSEMENT - EN €	BP 2018	RAR 2017	DM n°2018-1	Total RAR 2017 + DM 2018-1	Budget total 2018
DEPENSES					
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 422 171,00	878 985,60	0,00	878 985,60	2 301 157,60
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	10 607 288,10	939 516,13	-518 595,00	420 921,13	11 026 208,23
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 604 892,00	1 079 714,37	3 798 289,40	4 878 003,77	10 482 895,77
OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT	21 824 513,00	4 755 402,01	-1 288 470,00	3 466 932,01	25 291 445,01
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	20 218 968,74	858 968,93	-1 600 000,00	-741 031,07	19 477 937,67
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	9 094 948,00	0,00	468 859,00	468 859,00	9 563 807,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 108,00	0,00	0,00	0,00	494 108,00
4551* - TOTAL OP. COMPTE DE TIERS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
DEPENSES TOTALES REELLES D'INVESTISSEMENT	69 296 884,84	8 522 588,04	880 082,40	9 402 670,44	78 699 555,28
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 720,00	0,00	0,00	0,00	14 720,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 481 000,00	0,00	383 104,48	383 104,48	1 864 104,48
DEPENSES TOTALES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 495 720,00	0,00	383 104,48	383 104,48	1 878 824,48
001 - RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	5 885 343,78	5 885 343,78	5 885 343,78
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	70 792 604,84	8 522 588,04	7 148 530,66	15 671 118,70	86 463 723,54
RECETTES					
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	8 000 000,00	994 000,00	0,00	994 000,00	8 994 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	19 622 000,00	5 697 807,91	833 435,00	6 531 242,91	26 123 242,91
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	35 242 817,78	8 000 000,00	-5 280 876,13	2 719 123,87	37 961 941,65
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 108,00	0,00	30 975,00	30 975,00	525 083,00
4552* - TOTAL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	30 000,00	113 458,98	0,00	113 458,98	143 458,98
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	63 388 923,78	14 775 266,87	-4 416 466,13	10 358 800,74	73 747 724,52
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 522 681,06	0,00	4 929 213,48	4 929 213,48	7 451 894,54
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00	3 400 000,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 481 000,00	0,00	383 104,48	383 104,48	1 864 104,48
RECETTES D'ORDRE	7 403 681,06	0,00	5 312 317,96	5 312 317,96	12 715 999,02
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	70 792 604,84	14 775 266,87	895 851,83	15 671 118,70	86 463 723,54

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2018-1 du Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVILLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

13 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET APIS DÉVELOPPEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2017 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	637 376.07
Dépenses 2017	624 737.88
Solde d'exécution 2017	12 638.19
Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté en fonctionnement en 2017	378 370.71
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	391 008.90

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2017	29 896.22
Dépenses 2017	129 735.20
Solde d'exécution 2017	-99 838.98
Résultat de clôture de 2016	131 651.40
Résultat de clôture d'investissement 2017	31 812.42

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

14 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET APIS DÉVELOPPEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2018	0
Dépenses 2018	0
Solde d'exécution 2018	0
Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté en fonctionnement en 2018	391 008.90
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	391 008.90

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2018	0
Dépenses 2018	0
Solde d'exécution 2018	0
Résultat de clôture de 2017	31 812.42
Résultat de clôture d'investissement 2018	31 812.42

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

15 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET APIS DÉVELOPPEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	637 376.07
Dépenses 2017	624 737.88
Solde d'exécution 2017	12 638.19
Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté en fonctionnement en 2017	378 370.71
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	391 008.90

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2017	29 896.22
Dépenses 2017	129 735.20
Solde d'exécution 2017	-99 838.98
Résultat de clôture de 2016	131 651.40
Résultat de clôture d'investissement 2017 (A)	31 812.42
Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser (B)	0,00
Besoin de financement (A-B)	422 821.32

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2017 ;
- APPROUVE le compte administratif 2017 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour le budget annexe pépinières de la manière suivante :
 - a. Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 391 008,90 €
 - b. Résultat de clôture de la section d'Investissement : 31 812,42 € avec un solde nul des restes à réaliser.
- AFFECTE les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour le budget annexe pépinières de la manière suivante :
 - a- Résultat de fonctionnement reporté (R : 002) : 391 008,90 €
 - b- Solde d'exécution d'investissement reporté (R : 001) : 31 812,42 €

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Michel BOURNAT

16 - REVERSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY D'UNE PARTIE DE L'EXCÈDENT 2017 DU BUDGET APIS DÉVELOPPEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'intégrer dans le Budget principal de la Communauté Paris-Saclay une partie du résultat du budget annexe Pépinières ;
- PRECISE que le montant du reversement s'élève à 320 000 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

Budget Pépinières :

Article 6522 : Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal : - 320 000 €

Budget principal :

Article 7551 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif : + 320 000 €

- MANDATE le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux Décisions Modificatives N°1 des deux budgets concernés.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

17 - MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 ET VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- MODIFIE la délibération n°2018-42 du 28 mars 2018 ;
- AFFECTE les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour le budget annexe pépinières de la manière suivante :
 - a- Résultat de fonctionnement reporté (R : 002) : 191 855,12 €
 - b- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 55 832,93 €
 - c- Solde d'exécution d'investissement reporté (D : 001) : 55 832,93 €
- DECIDE de porter au Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT PEPINIERS	BP 2018	DM n°2018-1	Budget total 2018
DEPENSES			
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	665 485,00	53 980,20	719 465,20
012 - CHARGES DE PERSONNEL	104 492,00		104 492,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	75 000,00	337 028,70	412 028,70
66- CHARGES FINANCIERES	1 340,00		1 340,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00		0,00
DEPENSES REELLES	846 317,00	391 008,90	1 237 325,90
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	172 898,12		172 898,12
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00		0,00
DEPENSES D'ORDRE	172 898,12	0,00	172 898,12
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	1 019 215,12	391 008,90	1 410 224,02
RECETTES			
70 - PRODUITS DES SERVICES	10 000,00		10 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	817 360,00		817 360,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		0,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	827 360,00	-	827 360,00
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FCT	191 855,12	391 008,90	582 864,02
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	1 019 215,12	391 008,90	1 410 224,02

INVESTISSEMENT PEPINIERS	BP 2018	RAR 2017	DM n°2018-1	Budget total 2018
DEPENSES				
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			9 312,42	9 312,42
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	209 898,12		12 500,00	222 398,12
DEPENSES D'EQUIPEMENT	209 898,12		21 812,42	231 710,54
16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	100 000,00		10 000,00	110 000,00
DEPENSES FINANCIERES	100 000,00		10 000,00	110 000,00
001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE	55 832,93			55 832,93
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	365 731,05	-	31 812,42	397 543,47
RECETTES				
13- SUBVENTION INVEST RECU	78 000,00			78 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES	59 000,00			59 000,00
RECETTES D'EQUIPEMENT	137 000,00	-	-	137 000,00
1068- EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISES	55 832,93			55 832,93
165- EDPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				0,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	55 832,93	-	-	55 832,93
021-VIREMENT DE LA SECT* FONCT	172 898,12			172 898,12
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION				0,00
RECETTES D'ORDRE	172 898,12	-	-	172 898,12
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	365 731,05	-	-	365 731,05
001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE	0,00		31 812,42	31 812,42
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	365 731,05	-	31 812,42	397 543,47

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2018-1 du Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

18 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2017 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat d'investissement et de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	0,00
Dépenses 2017	0,00
Solde d'exécution 2017	0,00
Résultat de clôture de 2016	0,00
Résultat de clôture d'investissement et de fonctionnement de l'exercice : 2017 (A)	0,00

19 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE LA DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE AVEC LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE et ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans le projet d'avenant n°1 ci-joint ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de reprise de dette avec la commune de La Ville du Bois et tous documents relatifs à cette affaire.

20 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE LA DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE AVEC LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE et ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans le projet d'avenant n°1 ci-joint ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de reprise de dette avec la commune de Longjumeau et tous documents relatifs à cette affaire.

21 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE LA DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE AVEC LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE et ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans le projet d'avenant n°1 ci-joint ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de reprise de dette avec la commune d'Orsay et tous documents relatifs à cette affaire.

22 - ADMISSION EN NON-VALEUR-BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 19 424,27 € TTC, correspondant à la liste établie par le comptable public ;

- APPROUVE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables à hauteur de 14 162,05 € TTC ;
- PRONONCE l'admission en non-valeur des créances éteintes suite à décision d'effacement dans le cadre des procédures de surendettement à hauteur de 5 262,22 € ;
- DIT que les crédits nécessaires sont respectivement prévus au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 14 162,05 € et à l'article 6542 « Créances éteintes » pour 5 262,22 € ;
- DIT que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 11 659,78 € et à l'article 6442 « Créances éteintes » pour 7 764,49 €.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

23 - ADMISSION EN NON-VALEUR-BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE l'admission en non-valeur des recettes énumérées pour un montant total de 17 028,70 € HT, dont 6 477,68 € HT du budget pépinières et de 10 551,02 € de la reprise du budget d'APIS Développement, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public ;
- APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 17 028,70 € HT ;
- DIT que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non-valeur ».

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

24 - RÉPARTITION DÉROGATOIRE LIBRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la répartition « dérogatoire libre » de la manière suivante :

CONTRIBUTEURS	MONTANT
BURES-SUR-YVETTE	169 820
GIF-SUR-YVETTE	434 769
GOMETZ-LE-CHATEL	38 746
IGNY	109 750
ORSAY	356 100
PALaiseau	714 193
SACLAY	43 156
SAINT-AUBIN	0
VAUHALLAN	36 417
VILLIERS-LE-BACLE	30 827
LES ULIS	0
Total communes EX-CAPS	2 013 777
BALLAINVILLIERS	27 050
CHAMPLAN	0
CHILLY-MAZARIN	127 048
EPINAY-SUR-ORGE	50 705
LINAS	40 688
LONGJumeau	127 648
MARCOUSSIS	54 144
MASSY	214 437
MONTLHERY	40 991
NOZAY	10 727
SAULX-LES-CHARTREUX	29 966
VILLEBON-SUR-YVETTE	0
LA VILLE-DU-BOIS	38 642
VILLEJUST	0
Total communes EX-CAEE	770 035
WISSOUS	159 848
VERRIERES BUISSON	404 126
Part communes	3 427 786
Part CPS	8 948 575
TOTAL	12 376 361

25 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE LA FONTAINE DE JOUVENCE AVEC LA COMMUNE DE MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours pour le financement des travaux de création d'un trottoir dans le Parc d'activités de la Fontaine de Jouvence à Marcoussis ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

26 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE NEUVE AVEC LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de prise en charge financière des travaux de réaménagement de la route Neuve à Gometz-le-Châtel ;

- AUTORISE le Président à signer la convention de prise en charge financière ci-annexée et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

27 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE AU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA RÉNOVATION ET LA GESTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE AVEC LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention financière ;
- DIT que les recettes nécessaires seront inscrites au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

28 – SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉFECTION DE TOITURES SUR L'ÉCOLE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX, LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURES TERRASSES INACCESSIBLES EN ÉTANCHÉITÉ ET VERRIÈRE SUR TROIS BÂTIMENTS AVEC LA COMMUNE DE LONGJUMEAU ET LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR D'ENCEINTE DU JARDIN DE LA FERME DE LA COMMANDERIE POUR LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN

28.1 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURES SUR L'ÉCOLE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saulx-les-Chartreux pour des travaux de réfection totale de la toiture du restaurant scolaire et partielle de celle de l'école du groupe scolaire Anatole France ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec la commune de Saulx-les-Chartreux ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

28.2 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURES TERRASSES INACCESSIBLES EN ÉTANCHÉITÉ ET VERRIÈRE SUR TROIS BÂTIMENTS AVEC LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Longjumeau pour le financement de travaux de réfection de toitures terrasses inaccessibles en étanchéité et verrière sur 3 bâtiments ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Longjumeau ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

28.3 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR D'ENCEINTE DU JARDIN DE LA FERME DE LA COMMANDERIE POUR LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saint-Aubin pour la reconstruction du mur d'enceinte du jardin de la ferme de la Commanderie ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Saint-Aubin ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

29 – CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDIT DE PAIEMENT POUR L'EXTENSION-RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de voter une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP à voter (en euros TTC)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
13 130 000,00	400 000,00	600 000,00	8 130 000,00	4 000 000,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements ultérieurs ;
- MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

30 – RÉTROCESSION DES BÂTIMENTS DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL PARIS-SACLAY À ORSAY ET DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À VERRIÈRES-LE-BUISSON ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PROCÈS-VERBAUX DE RÉTROCESSION

30.1 - RÉTROCESSION DU BÂTIMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL PARIS-SACLAY À ORSAY ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROCÈS-VERBAL DE FIN DE MISE À DISPOSITION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de mettre fin à la mise à disposition du bien immeuble, sis 87 rue de Paris à Orsay, de l'École Nationale de Musique, de Danse et de théâtre Vallée de Chevreuse, dénommée Conservatoire à rayonnement Départemental de la Vallée de Chevreuse puis Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition avec la commune d'Orsay, ainsi que tous les actes nécessaires à la fin de cette mise à disposition.

30.2 - RÉTROCESSION DU BÂTIMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À VERRIÈRES-LE-BUISSON ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROCÈS-VERBAL DE FIN DE MISE À DISPOSITION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de mettre fin à la mise à disposition du bien immeuble, sis 13 rue Antony à Verrières-le-Buisson, relatif aux activités du Conservatoire à rayonnement Intercommunal à Verrières-le-Buisson ;
- AUTORISE le Président à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition avec la commune de Verrières-le-Buisson, ainsi que tous les actes nécessaires à la fin de cette mise à disposition.

31 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE CESSION DE VÉHICULES DE PROPRIÉTÉ DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE VOIRIE AVEC LES COMMUNES DE NOZAY ET VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir à titre gratuit les véhicules communaux de Nozay et Villebon-sur-Yvette, biens nécessaires à l'exercice de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire» ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de cession en pleine propriété avec les communes de Nozay et Villebon-sur-Yvette ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction et à la bonne réalisation du transfert de propriété des véhicules communaux nécessaires à l'exercice de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire».

32 – GARANTIES D'EMPRUNTS CONTRACTÉES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET DE LA BANQUE POSTALE PAR LE BAILLEUR EFIDIS (GROUPE SNI) SUR LA ZAC DU MOULON À GIF-SUR-YVETTE, PAR LE BAILLEUR MOULIN VERT SUR LA COMMUNE DE MARCOUSSIS, PAR LE BAILLEUR L'ATHÉGIENNE (GROUPE ACTION LOGEMENT) SUR LA COMMUNE DE MONTLHÉRY

32.1 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉE PAR LE BAILLEUR EFIDIS (GROUPE SNI) AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET DES CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 78 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU SEIN DE LA ZAC DU MOULON À GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 9 238 985 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°73 183 constitué de 7 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

32.2 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉE PAR LE BAILLEUR MOULIN VERT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 44-46 ROUTE DE L'ORME À MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximal de 4 512 893 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°75608 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

32.3 - GARANTIES D'EMPRUNTS CONTRACTÉES PAR LE BAILLEUR MOULIN VERT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE POUR LA CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 44-46 ROUTE DE L'ORME À MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE QUE le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre des Contrats de Prêt n° LBP-00004011, LBP-00004014 et LBP-00004015 contractés par l'Emprunteur auprès du Bénéficiaire.

Le Contrat de Prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DECLARE que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.
- RECONNAIT que le Garant est parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement, et être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.
- PRÉCISE qu'en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

- INDIQUE que la Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.
- S'ENGAGE à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

32.4 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTE PAR LE BAILLEUR ATHEGIEENNE (GROUPE ACTION LOGEMENT) AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET DES CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 20/26 RUE DES BOURGUIGNONS À MONTLHÉRY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2018-61 du 28 mars 2018 de la Communauté Paris-Saclay accordant sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% sur la base du 1^{er} contrat de prêt n°71986 ;
- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 037 241 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°77 150 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

33 - RN-20 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE À L'ÉTUDE DE REQUALIFICATION URBAINE ET ÉCONOMIQUE SUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, LA VILLE DU BOIS ET LONGPONT-SUR-ORGE AVEC CŒUR ESSONNE AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention co-maîtrise d'ouvrage relative à l'étude de requalification urbaine et économique de la RN20 sur les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois et Longpont-sur-Orge, et tout acte relatif à sa mise en œuvre.

34 - ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté Paris-Saclay, ci-annexé ;
- DIT que la présente délibération et le PCAET seront transmis avec le rapport environnemental à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et à l'autorité environnementale pour avis ;
- DIT que le projet de PCAET fera l'objet d'une consultation du public ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

35 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ AVEC ENEDIS ET EDF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ACTE le transfert à la Communauté Paris-Saclay du contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique signé le 23 juin 1995 par la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour une durée de trente ans concernant les communes de : Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Igny, Palaiseau, Saclay, Saint Aubin, Vauhalla, Villiers-le-Bâcle ;
- ETEND le périmètre de ladite concession au territoire des communes de Gometz- le-Chatel, La Ville-du-Bois, Linas, Montlhéry et Villejust, dans les conditions prévues à l'article 2 de la convention du contrat de concession précité ;
- MET fin aux contrats de concession en vigueur sur le territoire des communes mentionnées à l'alinéa ci-dessus ;
- DIT que les dépenses et recettes sont et seront inscrites aux budgets concernés ;
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant n°4 et tous les documents relatifs à cette affaire.

2 ABSTENTIONS : Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

36 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - RECOURS EN RESPONSABILITÉ CONTRE L'ÉTAT POUR NON-RECouvreMENT DES MONTANTS DUS AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE, DE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE ET DES TAXES FONCIÈRES SUR LES PROPRIÉTÉ BÂTIES ET NON BÂTIES POUR LES ANNÉES 2002 À 2016 INCLUSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS EXPLOITÉES PAR LE COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET SES ÉMANATIONS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DELEGUE au Président, en matière contentieuse, le pouvoir d'intenter les actions en justice devant les juridictions administratives, en 1^{ère} instance, en appel et en cassation, dans le cadre des recours en responsabilité contre l'État pour non-recouvrement sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay des montants dus au titre de la taxe professionnelle, de la contribution économique territoriale, et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour les années 2002 à 2016 incluses, relatives aux activités et installations exploitées par le Commissariat à l'Énergie atomique et aux Énergies alternatives, et ses émanations ;
- PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;
- PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

37 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF À LA PRÉEMPTION DES PARCELLES AS 68, AS 75P ET AS 76 AVEC LES SOCIÉTÉS SAS PARC DE L'ATLANTIQUE, FAD IMMO ET BDM ET LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le projet de protocole d'accord entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, la SAS Parc de l'Atlantique, FAD Immo et la commune de Villebon sur Yvette ;
- AUTORISE le Président à signer ledit protocole d'accord et tous documents relatifs à cette affaire.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

38 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY RELATIVE À L'ÉVÉNEMENT START-UP FOR KIDS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes du projet de convention avec l'Université Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer la convention.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

39 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN "INGÉNIERIE TECHNIQUE"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service commun « ingénierie technique » type ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de participation au service commun « ingénierie technique » à venir.

40 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN « SYSTÈMES D'INFORMATION » INTÉGRANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service commun « systèmes d'information » type dont les missions sont élargies aux opérations de mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions d'adhésion au service commun « Système d'information » à venir ainsi que les avenants aux conventions d'adhésion déjà signées.

41 - APPROBATION DU SCHEMA DE TRANSPORTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le schéma des transports pour la période 2018 – 2030 déclinés en 4 volets, 15 objectifs et 49 actions dont les orientations prioritaires sont :
 - Volet n°1 : Rendre les transports en commun plus attractifs
 - Volet n°2 : Favoriser les modes actifs
 - Volet n°3 : Agir sur la circulation et la voirie
 - Volet n°4 : Favoriser une politique de stationnement à l'échelle de l'Agglomération
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre les actions inscrites et à poursuivre les négociations avec les partenaires institutionnels et les opérateurs de mobilités.

2 ABSTENTIONS : M. Christian LECLERC, Mme Chrystel LEBOEUF

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Nicolas SAMSOEN

42 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DE LA GARE ROUTIERE MASSY-ATLANTIS AVEC LA COMMUNE DE MASSY ET PARIS SUD AMENAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la présente convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération, la commune, autorité concédante, de l'aménagement de la ZAC CARNOT – GARE TGV et l'aménageur en sa qualité de titulaire de la concession d'aménagement, qui a pour objet :
 - de déterminer les études et les travaux relatifs à la gare routière qui seront réalisés dans le cadre de la ZAC Carnot-Gare TGV, tels qu'ils sont définis dans les annexes techniques ;
 - de donner l'accord de la Communauté d'agglomération, en application des articles L.300-4 et R.311-7 du Code de l'urbanisme, sur la réalisation de cet équipement par la Sem PARIS SUD AMENAGEMENT, en tant que concessionnaire de l'aménagement de cette ZAC, sur les modalités de sa réalisation, de son retour dans le patrimoine de la Communauté d'agglomération et sur les modalités de son financement.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018 et au plan pluriannuel d'investissement.

43 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ETUDES ET TRAVAUX RELATIFS A L'EXTENSION DE LA GARE ROUTIERE MASSY-ATLANTIS AUPRES DE LA PREFECTURE DE REGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires institutionnels, notamment l'Etat, la Région et Ile-de-France Mobilités, les cofinancements nécessaires aux études et aux travaux de cette importante opération d'intérêt régional.

44 - APPROBATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LE PROJET DE DISPOSITIF DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUES MIS EN PLACE PAR ILE-DE-FRANCE MOBILITES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD à Ile-de-France Mobilités pour inclure l'ensemble du territoire de la Communauté Paris-Saclay au périmètre de déploiement du service public de location longue durée de VAE ;
- PREND ACTE du planning et des conditions financières sans incidence sur le budget communautaire.

45 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS N°1 AU LOT N°1 ET AU LOT N°2 DU MARCHE N°1600062 DES ETUDES D'INTERMODALITE DES 5 DE POLES GARES DE LA LIGNE 18 DU METRO GRAND PARIS EXPRESS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°1 (pôle d'échanges de Massy Opéra et pôle d'échanges de Massy-Palaiseau) et l'avenant n°1 avec le groupement avec Setec International et Urbanica au lot n°2 (pôle d'échanges de Palaiseau, pôle d'échanges d'Orsay-Gif et pôle d'échanges de CEA Saint Aubin) avec Gautier - Conquet et Transitec Ingénieurs-Conseils au marché public n°1600062 relatif à l'étude d'intermodalité des 5 pôles gares de la ligne 18 du métro grand paris express, situées sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
- DIT que ces avenants sont sans incidence financière ;

- AUTORISE le Président à signer cet avenant et tous les documents relatifs à cette affaire.

4 VOTES CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

1 ABSTENTION : Mme Patricia LECLERCQ

46 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET « PARKINGMAP » AVEC LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE ET LA SOCIETE PARKINGMAP

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'expérimentation de stationnement connecté menée par la société Parking Map sur la commune de Gif-sur-Yvette.

47 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°1700025 RELATIF AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX AVEC LES COMMUNES DE GOMETZ-LE-CHÂTEL, SACLAY ET LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY (SECTEUR B)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché public n°1700025 relatif au groupement de commandes pour le nettoyage des locaux.

48 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BGE PARIF POUR LA GESTION DE LA COUVEUSE D'ENTREPRISES ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée entre la Communauté Paris-Saclay et la Boutique de gestion BGE PaRIF ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels avec l'association « la Boutique de gestion BGE PaRIF », qui prévoit le versement d'une subvention de 18 000€ ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018.

49 - APPROBATION DES TARIFS DES ESPACES DE COWORKING DU "30" POUR LES ETUDIANTS DU PÔLE ENTREPRENEURIAT ET INNOVATION DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY (PEIPS)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer, un tarif spécial en faveur des étudiants de l'Université Paris-Saclay pour une occupation au sein de l'espace de coworking du « 30 » à Massy pour un tarif mensuel de 15 € par poste de travail.

50 - APPROBATION DES TARIFS DES CAUTIONS (BADGES, TÉLÉCOMMANDES,...) POUR LES ESPACES DE COWORKING DU 30' À MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer, les tarifs des cautions du « 30 » comme suit :
 - Badge d'accès au bâtiment : 10 € TTC par badge attribué
 - Télécommande parking : 30 € TTC par télécommande attribuée
 - Clé (bureau privatif) : 50 € par clé non restituée

51 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE ESSONNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée avec l'association Initiative Essonne au titre de l'année 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018.

52 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION POUR LE PASSAGE DU NOUVEAU COLLECTEUR D'EAUX USÉES SUR LA ZAE DE LA VIGNE AUX LOUPS AVEC LA SNCF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire concernant la traversée d'une canalisation souterraine d'eaux usées sous le domaine ferroviaire situé dans le périmètre de la ZAE Vigne aux Loups, sur la commune de Chilly-Mazarin ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018.

53 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES POUR LES COMMUNES DE LA VILLE DU BOIS ET DE MONTLHÉRY POUR L'ANNÉE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale des Trois Vallées, sise 35 Rue Édouard Danaux, 91220 Brétigny-sur-Orge pour l'année 2018 pour les communes de La Ville du Bois et Montlhéry pour l'année 2018 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission Locale des Trois Vallées ci-annexée pour les communes de La Ville du Bois et de Montlhéry ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 33 685 euros à la Mission Locale des Trois Vallées correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2018 pour les communes de Montlhéry et La Ville du Bois ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

54 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ETUDES ET CHANTIERS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER D'INSERTION DE LA BATTERIE DE LA POINTE À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Études et Chantiers Ile-de-France pour la mise en œuvre du chantier d'insertion espaces verts et patrimoine de la Batterie de la Pointe à Palaiseau ;

- DECIDE le versement d'une subvention de 36 000 euros à l'association Études et Chantiers Ile-de-France sise 10 place Jules Valles 91000 EVRY ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

55 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CHARTE D'ENGAGEMENT INCLUSIV'ESSONNE EN FAVEUR DES ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la Charte en faveur des achats socialement responsable sur le département de l'Essonne « Pour une commande publique et privée au service du développement économique, de l'emploi et de l'insertion » ;
- AUTORISE le Président à signer la Charte en faveur des achats socialement responsable sur le département de l'Essonne « Pour une commande publique et privée au service du développement économique, de l'emploi et de l'insertion ».

6 ABSTENTIONS : Mme Françoise MARHUENDA, Mme Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI

56 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DÉLÉGATION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention avec la Délégation LPO Île-de-France portant sur l'animation d'un programme pédagogique « Découvrons et accueillons la biodiversité à l'école » auprès de 66 classes des écoles des communes du territoire de la Communauté Paris-Saclay sur l'année scolaire 2018-2019 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée ;
- DIT que les crédits sont disponibles

57 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX N°1800026 DE DÉVOIEMENT EAU POTABLE DU ROND-POINT DU CHRIST DE SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public n°1800026 relatif aux travaux de dévoiement du réseau d'eau potable secteur RD 36 à Saclay à BIR (BATIMENT INDUSTRIE RESEAUX), sise 38 rue Gay Lussac, 94438 CHENNEVIERES SUR MARNE CEDEX, pour un montant de 267 587 € HT soit 321 104,40 € TTC ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

58 – AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE ET LES STATUTS D'UN SYNDICAT MIXTE FERMÉ À LA CARTE ISSU DE LA FUSION DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'ORGE AVAL (SIVOA), DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPÉRIEUR DE L'ORGE (SISBO) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LA RÉ DE LIMOURS (SIHA)

Ce point est retiré de l'ordre du jour en séance

59 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CINEAM POUR LE PROJET "MÉMOIRES FILMÉES EN PAYS DE PARIS-SACLAY"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le versement de la somme de 5 000 € à l'association Cinéam ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

60 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA SCIENCE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat relatives à la Fête de la science 2018 qui prévoient le versement d'une subvention pour :
 - la commune de Ballainvilliers, pour un montant de 750 €
 - la commune de La Ville du Bois, pour un montant de 800 €
 - la commune de Linas, pour un montant de 230 €
 - la commune de Longjumeau, pour un montant de 730 €
 - la commune de Montlhéry, pour un montant de 820 €
 - la commune d'Orsay, pour un montant de 2 590 €
 - la commune de Saclay, pour un montant de 970 €
 - la commune des Ulis, pour un montant de 1 500 €
 - la commune de Vauhallan, pour un montant de 600 €
 - la commune de Villebon-sur-Yvette, pour un montant de 742 €
 - l'association Ile de Science Paris-Saclay, pour un montant de 1 500 €
 - la Faculté des Sciences de l'Université Paris-Sud, pour un montant de 1 500 €
 - l'École polytechnique, pour un montant de 1 500 €
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2018.

61 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC POUR LES ACTIONS MENÉES PAR LES CONSERVATOIRES CLASSES DU RÉSEAU DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY EN 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Ile-de-France, l'attribution d'une subvention au fonctionnement des conservatoires classés du réseau de la Communauté Paris-Saclay au titre de l'exercice 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives aux demandes de subvention.

62 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FACULTÉ DES SCIENCES D'ORSAY POUR L'ORGANISATION DU FORUM-CONCOURS "FAITES DE LA SCIENCE 2018"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 euros pour l'organisation du forum-concours « Faites de la Science 2018 » à la Faculté des Sciences d'Orsay ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018.

63 - ADOPTION DU PRINCIPE DE GRATUITÉ POUR LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS AU SEIN DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL PARIS-SACLAY À ORSAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de la gratuité des classes à horaires aménagés du Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay à Orsay à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

64 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 DE PROROGATION DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DE 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 ci-annexé, prorogeant de 6 mois la durée du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier La Rocade / Bel-Air à Longjumeau précité ;
- AUTORISE le Président, ou la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville, à signer cet avenant n°1 et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

65 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN PORTANT VERSEMENT DE SUBVENTIONS PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT SUR DES PROJETS RÉPONDANT AUX PRIORITÉS RÉGIONALES AVEC LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention régionale de Développement Urbain relative au Projet de Renouvellement Urbain du quartier La Rocade / Bel-Air de Longjumeau du quartier La Rocade / Bel-Air à Longjumeau ;
- AUTORISE le Président, ou la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville, à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

66 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LA CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS POUR LE PROJET DEMOS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- ATTRIBUE et AUTORISE le versement d'une subvention de 26 000 € pour l'année 2018 à la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris pour la 1^{ère} année de mise en œuvre du projet Dèmos ;
- AUTORISE le Président, ou la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville, à signer la convention ci-annexée ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

67 – APPROBATION DU TARIF D'EMPLACEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le tarif de l'aire d'accueil des gens du voyage suivant :
 - Droit de place forfaitaire hebdomadaire de 10€ (dix euros) par caravane.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

68 – APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Ce point est retiré de l'ordre du jour en séance

69 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ANAH POUR L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE COMPLÉMENTAIRE LANCÉE EN 2017 À LA SUITE DE L'EXTENSION DE L'OPAH AUX 27 COMMUNES DU TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter la subvention de l'ANAH à hauteur de 50% des dépenses engagées pour l'étude et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire de l'exercice en cours.

70 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR UNE OPÉRATION DE MONDE EN MARGE MONDE EN MARCHÉ SITUÉE ROUTE DE CHARTRE À GOMETZ-LE-CHÂTEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 9 000 € à la commune de Gometz-le-Châtel, pour reversement au bailleur « Monde en Marge Monde en Marche » ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

71 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR UNE OPÉRATION DE MOULIN VERT SITUÉE RUE DE L'ORME À MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 34 000 € à la commune de Marcoussis, pour reversement au bailleur « Moulin Vert » ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

72 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR 3 OPÉRATIONS PORTÉES PAR LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE POUR 9 LOGEMENTS PLUS ET PLAI SITUÉS 1 CHEMIN DE LIMON, POUR 7 LOGEMENTS PLUS ET PLAI SITUÉS 16 BIS RUE DE LA PETITE, ET POUR 12 LOGEMENTS PLUS ET PLAI SITUÉS ALLÉE DES ÉCOLES À VAUHALLAN

72.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR UNE OPÉRATION PORTÉE PAR LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE SITUÉE 1 CHEMIN DE LIMON À VAUHALLAN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 9 000 € à la commune de Vauhallaan, pour reversement au bailleur « Les Résidence Yvelines Essonne » pour l'opération de 9 logements au 1 chemin de Limon ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

72.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR UNE OPÉRATION PORTÉE PAR LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE SITUÉE 16 BIS RUE DE LA PETITE FONTAINE À VAUHALLAN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 7 000 € à la commune de Vauhallaan, pour reversement au bailleur « Les Résidence Yvelines Essonne » pour l'opération de 7 logements au 16 bis rue de la Petite Fontaine ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

72.3 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR UNE OPÉRATION PORTÉE PAR LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE SITUÉE ALLÉE DES ÉCOLES À VAUHALLAN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 12 000 € à la commune de Vauhallaan, pour reversement au bailleur « Les Résidence Yvelines Essonne » pour l'opération de 12 logements Allée des Écoles ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;

- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

73 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter au 1^{er} juillet 2018 le tableau des emplois issu des modifications figurant en annexe ;
- PRECISE que les emplois de catégorie A figurant au tableau peuvent, si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

74 - ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'actualisation du règlement intérieur figurant en annexe de la présente délibération ;
- DIT que ces modifications entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

1 ABSTENTION : Mme Hella KRIBI-ROMDHANE

75 - INSTAURATION D'UNE INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE l'instauration à compter du 1^{er} juillet 2018 d'une indemnité kilométrique vélo pour les agents de la Communauté d'agglomération se déplaçant à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, et dont le trajet est d'au moins 1 kilomètre par jour ;
- DIT que le montant de l'indemnité kilométrique vélo est fixé à 25 centimes d'euro par kilomètre, dans la limite de 200 € par an et par agent ;
- PRECISE que cette prise en charge correspond au montant de l'indemnité kilométrique vélo multiplié par la distance aller-retour la plus courte pouvant être parcourue à vélo entre le lieu de résidence habituelle de l'agent et son lieu de travail ainsi que par le nombre de jours de travail annuel de l'agent ;
- DIT que le bénéfice de cette indemnité peut être cumulé avec le remboursement de l'abonnement de transport pour les trajets de rabattement vers des arrêts de transport public, à condition que cet abonnement ne permette pas d'effectuer ce même trajet ;
- PRECISE que le trajet de rabattement correspond à la distance la plus courte entre la résidence habituelle de l'agent ou le lieu de travail et l'arrêt de transport collectif le plus proche ;
- DIT que la prise en charge est suspendue pendant les périodes d'absence de l'agent quel qu'en soit le motif. Toutefois, la prise en charge est maintenue jusqu'à la fin du mois au cours duquel débute la période d'absence. Lorsque la reprise du service, à la suite de cette absence, a lieu au cours d'un mois ultérieur, la prise en charge est effectuée pour ce mois entier ;
- PRECISE que le montant pris en charge par l'employeur est versé mensuellement ;
- DIT que le bénéfice de l'indemnité kilométrique vélo n'est pas applicable lorsque l'agent bénéficie d'un véhicule de fonction ou qu'il bénéficie d'un logement de fonction et qu'il ne supporte aucun frais de transport pour se rendre à son lieu de travail ;
- DIT que l'indemnité kilométrique vélo est prise en charge au vu d'une déclaration sur l'honneur de l'agent, s'engageant à utiliser un vélo pour assurer tout ou partie du trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, pendant au moins les trois quarts du nombre de jours de travail annuel, et produite au titre de chaque année ;

- DIT que le montant de l'indemnité sera revalorisé à chaque parution de texte le prévoyant.

76 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ENTRÉE NORD DE L'ONERA SUR LA COMMUNE DE PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée, entre l'ONERA, la ville de Palaiseau et la Communauté Paris-Saclay, relative à l'aménagement de la voie d'entrée Nord de l'ONERA sur la commune de Palaiseau ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses éventuels avenants, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

77 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET LE RACCORDEMENT DE POTEAUX D'ARRÊT DE BUS POSSÉDÉS PAR LES CARS D'ORSAY SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention, ci annexée, pour la mise en place, le raccordement, l'entretien et la maintenance des bornes d'information voyageurs entre la communauté d'agglomération PARIS-SACLAY et Transdev Les Cars d'Orsay ;
- AUTORISE le Président à signer à signer tous documents relatifs à cette affaire.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Nicolas SAMSOEN

78 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1600070 LOT N°4 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE CRÉATION DES ESPACES VERTS ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORICOLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°4 du marché public n°1600070 relatif aux travaux d'entretien, de création des espaces verts et d'entretien du patrimoine arboricole avec la société Forêt de l'Île de France relatif à la création de nouveaux prix ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

79 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 AVEC LA SOCIÉTÉ TERE ET AU LOT N°2 AVEC LA SOCIÉTÉ STPEE DU MARCHÉ N°1700005 POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE D'ALSACE AUX ULIS

79.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 AVEC LA SOCIÉTÉ TERE DU MARCHÉ N°1700005 POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE D'ALSACE AUX ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché public n°1700005 relatif à la requalification de l'avenue d'Alsace sur la commune des Ulis, lot n°1 pour un montant de 85 243,94 € HT, portant le montant de ce lot à 1 651 450,01 € HT ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 et tous les documents relatifs à cette affaire.

79.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°2 DU MARCHÉ N°1700005 POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE D'ALSACE AUX ULIS AVEC LA SOCIÉTÉ STPEE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché public n°1700005 relatif à la requalification de l'avenue d'Alsace sur la commune des Ulis lot n°2 pour un montant de 1 200,36 € HT, portant le montant de ce lot à 165 732,36 € HT ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous les documents relatifs à cette affaire.

80 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 "VRD ÉQUIPEMENTS ET MOBILIERS" DU MARCHÉ PUBLIC N°1700012 RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PASSAGE DE CHEMIN DE FER SUR LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°1 (VRD, équipements et mobiliers) au marché public de travaux n°1700012 ci-annexé avec TPE (Travaux Publics de l'Essonne), relatif à la requalification du passage du chemin de fer à Orsay ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant et tous les documents relatifs à cette affaire.

81 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1800009 RELATIF À LA FOURNITURE ET LA POSE DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché relatives :
 - au lot n°1 « Fourniture et pose de signalisation verticale » avec le groupement AXIMUM SES et GER, sise 8 rue Jean Mermoz – CS 80103 - 78772 MAGNY LES HAMEAUX
 - au lot n°2 « Fourniture et pose de signalisation horizontale » avec le groupement AXIMUM SES et GER, sise 8 rue Jean Mermoz – CS 80103 - 78772 MAGNY LES HAMEAUX
- DIT que ces marchés sont passés sans montant minimum et maximum annuel, à compter de leur notification jusqu'au 31 décembre 2018 et renouvelables 3 fois par période de 12 mois par tacite reconduction ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

82 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1800012 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE SUR PLUSIEURS COMMUNES DU TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°1800012 relatif aux travaux de réfection et d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore sur le territoire des communes de

Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Les Ulis, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette et les parcs d'activités de la Vigne aux Loups et de Courtaboeuf avec le groupement au groupement STPEE et Bouygues Energie Services sis 4, rue Vitruve 91140 Villebon-sur-Yvette ;

- DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite, pour une durée totale de 4 ans ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

83 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1800032 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE BELLEVILLE, DE L'AVENUE DU BEL AIR ET DE LA ROUTE DU VAL DE GIF SUR LE TERRITOIRE DE GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°1800032 de travaux de réfection de la route de Belleville, de l'avenue du Bel Air et de la route du Val de Gif sur le territoire de Gif-sur-Yvette à l'entreprise SNC EIFFAGE ROUTE, agence Essonne, sise 5 rue Camille Flammarion – 91630 Avrainville ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°1800032 de travaux de réfection de la route de Belleville, de l'avenue du Bel Air et de la route du Val de Gif sur le territoire de Gif-sur-Yvette avec l'entreprise SNC EIFFAGE ROUTE ;
- DIT que ce marché est conclu pour un montant total de 750 345, 83 € H.T, décomposé comme suit :
 - Variante : 712 297,93 € H.T
 - Option n°1 (mise en peinture des candélabres): 6 333,45 € H.T
 - Option n°2 (changement de la signalisation verticale): 19 331,70 € H.T
 - Option n°3 (déplacement d'un point d'éclairage): 3 412,75 € H.T
 - Option n°5 (changement de bordures au Carrefour Bel Air/Couvent): 8 970 € H.T
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 et suivants, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

84 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE BELLEVILLE, DE L'AVENUE DU BEL AIR ET DE LA ROUTE DU VAL DE GIF SUR LE TERRITOIRE DE GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de l'Etat, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, et pour le compte de la commune de Gif-sur-Yvette, l'octroi d'une subvention au taux maximum pour la réalisation du programme de réfection de la Route de Belleville, de l'avenue du Bel Air et de la route du Val de Gif sur le territoire de Gif-sur-Yvette, dont le coût estimatif s'élève à 750 346 € HT ;
- SOLLICITE l'autorisation de débiter les travaux avant notification de la subvention ;
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2018 de la Communauté Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

85 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1800034 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE GOMETZ À BURES-SUR-YVETTE ET DE LA ROUTE NEUVE À GOMETZ-LE-CHÂTEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public n°1800034 relatif aux travaux de réaménagement de la rue de Gometz à Bures-sur-Yvette et de la Route Neuve à Gometz-le-Châtel :
 - Pour le lot n°1 : au groupement composé de Travaux Publics de l'Essonne (TPE) (mandataire) et de Travaux Publics Urbains (TPU), sise 2 Rue Hélène Boucher, 91460 Marcoussis, pour un montant de 1 642 438 € HT soit 1 970 925,60 € TTC
 - Pour le lot n°2 : au groupement STPEE (mandataire) et Bouygues Energies & Services, sise Villebon Parc, 4, Rue Vitruve, 91140 Villebon-sur-Yvette, pour un montant de 653 429,20 € HT soit 784 115,04 € TTC
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public pour le lot n°1 et le lot n°2 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

86 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACCORD CADRE N°1800045 RELATIF AUX ÉTUDES ET MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR DES OPÉRATIONS D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES, DE GÉNIE CIVIL ET DE RÉSEAUX DIVERS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces de l'accord-cadre n°1800045 relatif aux études et aux missions de maîtrise d'œuvre portant sur des opérations d'infrastructures routières, de génie civil et de réseaux divers avec :
 - le groupement composé d'IRIS Conseil Infra (mandataire) sis BP 864, 78058 Saint-Quentin-Yvelines CEDEX et Profractal
 - SEGIC Ingénierie sis 7 rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières-le-Buisson
 - BATT sis 19 bis avenue du Québec - Bât. Hibiscus Porte 10, 91140 Villebon-sur-Yvette
 - le groupement composé d'OTCI (mandataire) sis Parc ICADE, 1 Place des États-Unis, Bâtiment LIEGE, CS 40422, 94518 RUNGIS CEDEX et Philippe Hamelin SARL ;
- DIT que cet accord-cadre est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour 12 mois, par reconduction tacite, pour une durée totale maximale de 4 ans ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

87 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC N°1800047 RELATIF AUX TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES PASSERELLES AUX ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public n° 1800047 relatif aux travaux de remise en état des passerelles aux Ulis :
 - Pour le lot n°1 (tranche ferme et tranches optionnelles A et B) : à la société DEFI, pour un montant de 166 940 € HT soit 200 328 € TTC
 - Pour le lot n°2 (tranche ferme et tranches optionnelles A et B) : à la société DEFI, pour un montant de 112 040 € HT soit 134 448 € TTC
 - Pour le lot n°3 (tranche ferme et tranches optionnelles A et B) : à la société DEFI, pour un montant de 169 050 € HT soit 202 860 € TTC

- Pour le lot n°4 tranche ferme et tranches optionnelles A et B) : à la société DEFI, pour un montant de 24 458 € HT soit 29 349,60 € TTC
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public pour les lots 1, 2, 3 et 4 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris pour l'affermissement des tranches optionnelles.

88 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ N°1700054 DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION-RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND acte de la désignation et des résultats de la négociation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, lauréate du concours d'équipe ;
- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'extension-réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) de Palaiseau, au groupement représenté par son mandataire DESHOULIERES JEANNEAU ARCHITECTES composé des sociétés AIA INGENIERIE, THIERRY GUIGNARD, ITAC, AGENCE GAUNTRAND ET ASSOCIES, AIA MANAGEMENT, AIA STUDIO ENVIRONNEMENT ;
- AUTORISE le Président à signer le marché correspondant avec ce groupement ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que le montant provisoire de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre est de 9,03%, augmenté du coefficient de complexité de 1,3588, soit un taux de rémunération de 12,27% de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux ;
- ATTRIBUE à chacun des quatre candidats la prime prévue à l'article 9.4 du règlement du concours (25 000 € HT) ;
- DIT que les dépenses afférentes à ce marché seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

89 - APPROBATION DU PROJET, DE LA FICHE FINANCIÈRE ET DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'EXTENSION-RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'extension-réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Palaiseau ;
- APPROUVE sa fiche financière prévisionnelle et son plan de financement prévisionnel ci-annexés ;
- DIT que les dépenses afférentes à cette opération seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

90 - APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES CIRCULATIONS DOUCES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le schéma directeur des circulations douces et son programme triennal d'investissement 2018-2020 ci-annexés ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

91 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS INSCRITES AU SCHÉMA DIRECTEUR DES CIRCULATIONS DOUCES ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS AFFÉRENTES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le programme triennal d'investissement 2018-2020 ci-annexé, extrait du programme pluriannuel d'investissement du schéma directeur des circulations douces ;
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Ile-de-France au titre du Plan Vélo Régional ;
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Essonne au titre du Plan Vélo Départemental ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, et notamment les conventions de financement à signer avec la Région-Ile-de France et le Département de l'Essonne pour chaque projet du programme triennal, ainsi que leurs avenants ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions afférentes et leurs éventuels avenants, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

92 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DES LIAISONS DOUCES PLATEAU-VALLÉE AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Etat, les financements nécessaires à la réalisation des études et des travaux d'amélioration des circulations douces entre la vallée de l'Yvette et le plateau de Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

93 - DEMANDE DE SUBVENTIONS À ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS POUR LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION D'ESPACES DE STATIONNEMENTS VÉLOS SÉCURISÉS DE TYPE VELIGO EN GARES RER DE BURES-SUR-YVETTE, CHILLY-MAZARIN, GIF-SUR-YVETTE, LE GUICHET, LOZÈRE, ORSAY-VILLE, MASSY-PALaiseAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les projets de création de stationnements Véligo situés au niveau des gares du RER B de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay-Le Guichet, Palaiseau-Lozère, Orsay Ville et Massy Palaiseau ainsi qu'au niveau de la gare de RER C de Chilly Mazarin ;
- DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et l'exploitation de ces espaces de stationnement destinés aux deux roues non motorisés ;
- SOLLICITE auprès de Ile-de-France Mobilités la subvention d'investissement et de fonctionnement au taux maximum ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire et notamment la ou les convention(s) d'investissement et d'exploitation pour le financement de ces projets ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

94 - AUTORISATION DONNÉE À PARIS SUD AMÉNAGEMENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°15.16 RELATIF À LA 3ÈME PHASE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES INSCRITS AU MANDAT AVEC PARIS SUD AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Paris Sud Aménagement à signer l'avenant n°1 au marché public de travaux n°15.16 portant sur la réalisation de la 3ème de phase d'aménagements cyclables inscrite au mandat de Travaux, ci-annexé ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018.

95 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE TRAVAUX POUR LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°4 à la convention de mandat avec Paris-Sud Aménagement, ayant pour objet la prolongation du délai de réalisation des aménagements cyclables prévus au schéma directeur, ci-annexé ;
- DIT que cet avenant est sans incidence financière ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 et tous documents relatifs à cette affaire.

96 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS VÉLOS SUR LE TERRITOIRE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « RESSOURCERIE LA COLLECTIVE »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée avec l'association « Ressourcerie La Collective », regroupant les structures associatives de l'économie sociale et solidaire « SoliCycles » et « La recyclerie sportive » ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association «Ressourcerie La Collective » pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de partenariat et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées.

97 - ADHÉSION AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au Club des Villes et Territoires cyclables pour l'année 2018 pour un montant de cotisation de 5 792,55 € ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget de l'année concernée ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour désigner le représentant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger à l'Assemblée générale du Club des Villes et Territoires cyclables ;
- DESIGNE M. Christian LECLERC comme représentant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger à l'Assemblée générale Club des Villes et Territoires cyclables ;
- PRECISE que cette désignation demeure pour chaque adhésion annuelle, sauf décision contraire.

98 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU TRIANGLE VERT POUR L'ANNEE 2018 ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association Triangle Vert pour un montant de 38 475 € pour l'année 2018 pour le compte des communes de Marcoussis, Nozay et Villebon-sur-Yvette ;
- APPROUVE les termes de la convention annuelle, avec reconduction tacite ci-annexée ;
- DECIDE l'attribution et le versement d'une subvention de 20 000 € pour l'année 2018 au Triangle Vert ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018.

99 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION TERRE ET CITE POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler son adhésion à l'association Terre et Cité pour un montant de 2000 € pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée chapitre fonction et article nécessaire.

100 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC LA SOCIETE COOPERATIVE LES CHAMPS DES POSSIBLES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat 2018 ci-annexée ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 15 000 € à la coopérative d'activités agricoles « Les champs des possibles » pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018.

101 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT TOUR PARIS SACLAY VTT 2018 AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE ET LA BANQUE POPULAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des contrats de partenariat ci-annexés ;
- AUTORISE le Président à signer les contrats de partenariat avec la Banque Populaire Val de France et le Crédit Agricole.

102 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE TOURISME PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens et ses avenants éventuels avec l'association « Office de Tourisme Paris-Saclay », qui prévoit le versement d'une subvention de 176 500 € ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

203 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC N°1800044 RELATIF À LA FOURNITURE DE CARBURANTS ET SERVICES ANNEXES PAR CARTE ACCRÉDITIVES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public n°1800044 pour la fourniture de carburants et services annexes par cartes accréditatives avec EG Retail, Immeuble le Cervier B, 12 avenue des Beguines, Cergy Saint Christophe, 95806 CERGY PONTOISE ;
- PRECISE que cet accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois, sans pouvoir excéder quatre ans ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

104 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

M. Michel BOURNAT note l'absence de question sur les décisions prise depuis le dernier Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le Secrétariat Général au 01.69.35.69.59 ou par mail à l'adresse suivante : cecile.bigot@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le 16/07/18

Le Président,

Michel BOURNAT

